



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 mars 2019

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 59

Votants : 71 (dont 12 procurations)

N°4

OBJET :

**DESIGNATION DES
REPRESENTANTS DE
LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
AUPRES DE LA
COMMISSION DE
REFORME**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : - 5 AVR. 2019

Publiée ou notifiée

le : - 5 AVR. 2019

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY (à partir de la délibération n°6) - F. SZYPULA (de la délibération n°1 à la délibération n°17 et à partir de la délibération n°21) – M. AURAMBOUT (à partir de la délibération n°4) - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL (à partir de la délibération n°4), Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. SENNEPIN - F. DUBESSAY – N. RAY (à partir de la délibération n°6) – J. ROIG - J.P BLANC - C. CATARD – C. SEGUIN – F. SEMONSUT – P. COLAS – R. LOVATY – A. CORNE – F. HUGUET - J. COGNET – JY. CHEGUT – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – JM. BOUREL – N. COULANGE – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – JD. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI – C. DUMONT – M. CHARASSE – E. GOULFERT (de la délibération n°1 à la délibération n°20 et à partir de la délibération n°25) - M. GUYOT – A. CHAPUIS - J. BLETTERY- M. MERLE - C. BOUARD – P. BONNET – C. GRELET – C. MALHURET (à partir de la délibération n°6) - MC. STEYER (à partir de la délibération n°14) - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL - S. FONTAINE – W. PASZKUDZKI - MO. COURSOL - JL GUITARD - F. SKVOR - C. POMMERAY - M.J. CONTE – C. LEPRAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : M. J.S. LALOY à F. AGUILERA (jusqu'à la délibération n°5), Vice-Président.

Mmes et MM. C. BERTIN à A.G. CROUZIER - B. BAYLAUCQ à MC. VALLAT – A. DAUPHIN à A. CORNE – P. SEMET à F. SKVOR - C. BENOIT à MO. COURSOL – YJ. BIGNON à S. FONTAINE – B. KAJDAN à JL. GUITARD – G. MAQUIN à JJ. MARMOL – JP. SALAT à M. JIMENEZ – E. VOITELLIER à C. LEPRAT – JM. GUERRE à B. AGUIAR, Conseillers Communautaires.

Absents excusés : M. H. DUBOSCQ - F. BOFFETY – F. MINARD, Conseillers Communautaires.

Secrétaire : M. W. PASZKUDZKI, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n°6 du Conseil Communautaire du 30 mars 2017 portant désaffiliation à compter du 1^{er} janvier 2018 du Centre Départemental de Gestion de l'Allier dans les conditions définies par l'article 6 du décret n°85-643 du 26 juin 1985,

Vu la délibération n°12 du Conseil Communautaire du 20 décembre 2017 portant adhésion au socle commun de compétences du centre départemental de gestion de l'Allier, telles que prévues par l'article 23-IV de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu la délibération n°11 du Conseil Communautaire du 20 septembre 2018 portant désignation des représentants de la communauté d'Agglomération auprès de la Commission de Réforme,

Vu le courrier du 7 janvier 2019 du Centre Départemental de Gestion de l'Allier, sollicitant la désignation d'un second représentant titulaire et de deux suppléants pour chaque catégorie de personnels,

Considérant que pour les collectivités non affiliées au centre départemental de gestion, les membres titulaires de l'administration sont désignés par l'autorité territoriale dont relève le fonctionnaire pour l'organisation de la commission de réforme,

Considérant qu'il convient de désigner un second représentant titulaire ainsi que de deux suppléants pour chaque catégorie de personnels parmi les membres de l'organe délibérant titulaires d'un mandat électif,

Vu l'examen par la commission n° 5 en date du 14 mars 2019,

Propose au Conseil Communautaire :

- De désigner les représentants de Vichy Communauté auprès de la commission de réforme des fonctionnaires territoriaux comme suit :

Représentants pour la catégorie A

Représentant titulaire : M. J. BLETTERY	Représentant titulaire : M. J.J MARMOL
1 ^{er} suppléant : Mme Christine BOUARD	1 ^{er} suppléant : M. Michel AURAMBOUT
2 ^{ème} suppléant : Mme Charlotte BENOIT	2 ^{ème} suppléant : Mme Marie-Claude VALLAT

Représentants pour la catégorie B

Représentant titulaire : M. J. BLETTERY	Représentant titulaire : M. J.J MARMOL
1 ^{er} suppléant : Mme Christine BOUARD	1 ^{er} suppléant : M. Michel AURAMBOUT
2 ^{ème} suppléant : Mme Charlotte BENOIT	2 ^{ème} suppléant : Mme Marie-Claude VALLAT

Représentants pour la catégorie C

Représentant titulaire : M. J. BLETTERY	Représentant titulaire : M. J.J MARMOL
1 ^{er} suppléant : Mme Christine BOUARD	1 ^{er} suppléant : M. Michel AURAMBOUT
2 ^{ème} suppléant : Mme Charlotte BENOIT	2 ^{ème} suppléant : Mme Marie-Claude VALLAT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- De désigner les représentants de Vichy Communauté auprès de la commission de réforme des fonctionnaires territoriaux comme suit :

Représentants pour la catégorie A

Représentant titulaire : M. J. BLETTERY	Représentant titulaire : M. J.J MARMOL
1 ^{er} suppléant : Mme Christine BOUARD	1 ^{er} suppléant : M. Michel AURAMBOUT
2 ^{ème} suppléant : Mme Charlotte BENOIT	2 ^{ème} suppléant : Mme Marie-Claude VALLAT

Représentants pour la catégorie B

Représentant titulaire : M. J. BLETTERY	Représentant titulaire : M. J.J MARMOL
1 ^{er} suppléant : Mme Christine BOUARD	1 ^{er} suppléant : M. Michel AURAMBOUT
2 ^{ème} suppléant : Mme Charlotte BENOIT	2 ^{ème} suppléant : Mme Marie-Claude VALLAT

Représentants pour la catégorie C

Représentant titulaire : M. J. BLETTERY	Représentant titulaire : M. J.J MARMOL
1 ^{er} suppléant : Mme Christine BOUARD	1 ^{er} suppléant : M. Michel AURAMBOUT
2 ^{ème} suppléant : Mme Charlotte BENOIT	2 ^{ème} suppléant : Mme Marie-Claude VALLAT

- dit que la présente délibération sera transmise à M. le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Allier,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté,
le 28 mars 2019.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 4 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MARS 2019

Objet de l'acte : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION AUPRES DE LA COMMISSION DE REFORME

.....

Date de décision: 28/03/2019

Date de réception de l'accusé 05/04/2019

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 28MAR2019_4

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20190328-28MAR2019_4-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .3

Institutions et vie politique

Designation de representants

Date de la version de la 28/11/2018

classification :

.....

Nom du fichier : 4.pdf (99_DE-003-200071363-20190328-28MAR2019_4-DE-
1-1_1.pdf)